

NUMERO 37
JUILLET 1999

**LE JOURNAL
DE
L'A.F.I.L.S.**

ASSOCIATION FRANCAISE
DES INTERPRETES EN LANGUE DES SIGNES
254 RUE ST JACQUES - 75005 PARIS

EDITORIAL

Hello à tous et toutes...

NON, le Journal n'est pas mort !!! Certes, le dernier numéro remonte au mois de décembre 1998 mais qu'importe... Ce ne sont pas les appels aux volontaires qui ont manqués pour reprendre la gestion dans son ensemble de ce Journal, mais bel et bien les volontaires eux-mêmes ; moi compris.

Comme vous avez pu, certainement, le lire sur la BAL AFILS, je reprends celui-ci jusqu'à la prochaine A.G. ; et ce à titre d'essai. En effet, je souhaite me faire une petite idée de l'ensemble de disponibilité que demande la gestion de ce Journal avant de poursuivre (éventuellement) cette nouvelle expérience associative.

Le dernier numéro remontant au mois de décembre dernier, le Journal a continué de recevoir articles et autres informations diverses. Vous trouverez ceux-ci dans ce 37^{ème} numéro.

Certaines de ces informations pourront vous sembler comme étant de "seconde main", mais j'ai souhaité vous les livrer à titre de rappel, au cas où vous auriez raté celles-ci. Merci de votre compréhension.

Cordialement.

David

SOMMAIRE

* Le C.A. :

- Compte-rendu du 13/03/99 Page 1 à 9
- Commission "carte professionnelle 2" Page 10

* NOUVELLES DES REGIONS :

- Ouest
 - * P.V. du 19/12/98 Page 11 à 14
 - * P.V. du 24/04/99 Page 15 à 17

* EFSLI :

- Assemblée Générale 20 au 22/11/98 – Stockholm Page 18 à 32

* TRIBUNE LIBRE :

- Retour sur la journée du 30/01/99 Page 33 à 34
- L'Education Nationale et la scolarité en LS Page 35 à 36
- Note de D. GILLOT du 29/01/99 Page 37
- Divers Page 38 à 41



C.A. DU 13 MARS 1999

Etaient présents :

C. GACHE - P. GACHE - C. PEUCH - N. BATON

Ordre du jour :

- 1 - Organisation du 20ème anniversaire de l'ALSF
- 2 - Commission carte pro. 1
- 3 - Nouvelles des régions
- 4 - Réorganisation du CA
- 5 - Travaux de l'année
- 6 - Manifestation du 27/03/99
- 7 - Le journal
- 8 - SERAC
- 9 - Divers
 - * Rapport Gillot
 - * D. CHARRIER contre P. DI PIAZZA
 - * F. MARCHESAN

La séance est ouverte à 10 h.

1- ORGANISATION DU 20ème ANNIVERSAIRE DE L'ALSF :

René de Sousa et J. Bouchauveau représentaient l'ALSF.

Le colloque aura lieu les 11-12 et 13 novembre 99 (en annexe : programme) à l'espace Reuilly-PARIS 12

L'ALSF nous propose un partenariat durant cette conférence.

L'AFILS organiserait de A à Z le planning des interprètes et en contre partie, l'ALSF ferait de la publicité pour l'AFILS.

Pour cette faveur, l'ALSF nous demande une réduction de 20 % sur les prestations qui leurs seront proposées.

L'AFILS souhaite pouvoir filmer les deux journées de colloque.

Nous décidons qu'une convention sera proposée à l'ALSF maximum mi-avril.

C. PEUCH se charge de préparer le devis dans la semaine à venir.

Afin d'avoir une organisation efficace, P. GACHE propose de créer une commission ; il faudrait que tout soit prêt pour septembre.

- Prévoir :
- * 2 interprètes de liaison possédant la carte pro. 1 et ayant des bases de LSI. Des stagiaires pourront les accompagner.
 - * 3 interprètes de conférence par demie journée ; la majorité des discours se fera en LSI.
 - * 2 interprètes sourds ayant l'habitude de travailler avec les interprètes.

Un des interprètes de liaison pourrait avoir le rôle de coordinateur en relation avec R. de Sousa. Un devis nominatif sera réalisé.

2 - COMMISSION CARTE PRO. 1 :

2 candidats :

- * B. VEILLET : la photocopie du diplôme manque
- * R. PUYO : le C.V. manque

La carte pro. 1 leur sera délivrée sous réserve que les pièces manquantes nous soient communiquées.

3 - NOUVELLES DES REGIONS :

* Région Paris-Ile de France : L. BOUSSARD, déléguée régionale, souhaitait passer le relais sans grand succès. B. VEILLET a accepté de prendre le relais afin que la région ne meurt pas. Elle se retirera dès qu'un candidat se présentera.

* Région Est (anciennement région Bourgogne) se porte bien ; 2 membres.

* Région Ouest couvrant trop de départements, celle-ci sera divisée ; une nouvelle région : Centre Poitou. G DECONDE prendra contact et nous informe. P. GACHE contactera D. CHARRIER afin de répondre à toutes ses questions.

4 - REORGANISATION DU CA :

* C. PEUCH prend momentanément en charge la trésorerie.

* G. DECONDE, responsable jusqu'alors d'aucun dossier, devient responsable des services en relais C. PEUCH.

* N. BATON reste secrétaire mais souhaite qu'un interprète prenne en charge le journal jusqu'à la prochaine A.G. Un message sera mis sur la bal AFILS.

5 - TRAVAUX DE L'ANNEE :

* Registre : les coordonnées des 7 services d'interprètes affiliés en 1997 ont été transmis à C. GRANDIN.

* Document « chargé de dossier en 1999 » : cela concerne le dossier santé, le registre... C. PEUCH se charge de faire le nécessaire.

6 - MANIFESTATION DU 27/03/99 :

L'AFILS est partenaire de la marche organisée par la FNSF.

La marche prévue sur Marseille se déroulera finalement à Montpellier.

Chaque région AFILS se mettra en contact avec la FNSF afin d'organiser les dons d'interprètes. Un message sera mis sur la bal AFILS (voir annexe).

7 - LE JOURNAL :

D. CHARRIER propose un article. Après lecture, nous décidons que ce dernier sera publié en spécifiant que nous ne sommes pas responsables des écrits qui nous sont communiqués ; le journal est un lieu ouvert, aucune censure n'est faite.

8 - SERAC :

Voir annexe. La commission formation ne nous a pas informé de ce projet. De plus, l'AFILS n'apparaît pas du tout sur le document.

P. GACHE se charge de contacter F. JEGGLI afin de faire le point. En attendant plus d'explications, nous suspendons cette commission.

9 - DIVERS :

* Rapport Gillot (voir annexe). P. GACHE suit le dossier de prêt.

PROCHAIN C.A. :

LE 17/04/99

- 9 h. 30

ASSOCIATION FRANÇAISE DES INTERPRÈTES EN LANGUE DES SIGNES

254 rue St-Jacques - 75005 PARIS

Reconnaître la LSF comme une langue n'est pas seulement un problème linguistique, c'est aussi un problème politique : comment considère-t-on les sourds dans notre société ?

Même si les interprètes n'ont en principe pas à se mêler de ces revendications, la façon dont la société considèrera leur métier est complètement dépendante du regard qu'aura l'homme politique sur les sourds. La Langue des Signes peut être une langue d'intégration si tant est qu'on estime la parole des sourds comme valable. Les interprètes ont alors comme mission de transmettre cette parole, de la rendre compréhensible par des locuteurs utilisant une autre langue, et réciproquement.

Les revendications de l'Association Française des Interprètes en Langue des Signes

• Nécessité d'une recherche linguistique coordonnée et approfondie

A l'heure actuelle, le principal point faible reste la pauvreté du réseau de recherche sur la Langue des Signes et ses implications. Il faut débloquer des moyens suffisants pour mieux structurer ce réseau et que la recherche aboutisse à des applications concrètes.

• Formation continue : améliorer l'existant

L'AFILS est bien placée pour mesurer les besoins en formation et participer au développement de stages adaptés. Sa structure régionale permet d'appréhender les besoins qui seraient spécifiques à chaque région.

Il faut développer un véritable réseau de proximité, constitué de différents partenaires : associations de sourds, universités, centre de formation à la Langue des Signes, prenant en charge les besoins spécifiques des interprètes locaux.

• Formation initiale

- Un plus grand nombre de lieux de formation

Il est très difficile à l'heure actuelle de répondre aux besoins recensés en province car la centralisation de l'offre de formation (actuellement uniquement parisienne) constitue un frein à la répartition homogène des interprètes formés. Les interprètes provinciaux sont souvent moins formés que les parisiens et nombreux sont ceux qui commencent à travailler sans formation faute de pouvoir se rendre à la Capitale. Il paraît indispensable de développer des pôles de formation initiale dans trois ou quatre régions de France (choisies pour leur localisation et leur aptitude à dispenser de telles formations). L'AFILS peut s'engager à suivre le développement de ses formations et à fournir des formateurs compétents lorsque cela est nécessaire.

- Des programmes en adéquation avec le métier

L'AFILS, par sa position privilégiée (contacts direct avec les interprètes sur le terrain et permanent avec la communauté sourde), dispose de tous les éléments pour aider à la conception de programmes de formation adaptés. Elle voit en effet sur le terrain les résultats des formations, elle observe les évolutions du métier, peut analyser l'évolution des besoins permettant ainsi une meilleure adéquation entre offre de formation et réalité du terrain.

• Réflexion sur le métier

– Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles

Le métier étant nouveau, les pratiques professionnelles varient encore énormément. Successivement, il a fallu mieux cerner des pratiques telles qu'écrivain public, interprète en milieu scolaire, traducteur, etc... Cela a supposé à chaque fois une analyse des ces nouvelles demandes et une formalisation des pratiques professionnelles. Les besoins des sourds ne sont pas encore parfaitement identifiés. Il s'avère, de plus, que ces besoins ne peuvent pas être uniquement couverts par des interprètes mais aussi par d'autres métiers émergeant (accompagnateur social, preneur de note, etc...). L'interprète n'est pas en soi une panacée universelle permettant la réponse à toutes les situations. **À trop vouloir élargir la fonction de l'interprète, on risque une baisse de qualité et de s'exposer à des contradictions majeures. Il est indispensable de mettre sur pied un "observatoire" composé de représentants sourds, d'associations telle que l'AFILS, de représentants des pouvoirs publics, destiné, entre autres missions, à identifier l'ensemble des besoins et de cerner les nouvelles pratiques d'interprétation.**

– Mieux définir les conditions de travail

Intégrer correctement le métier dans les conventions collectives existantes (grille d'ancienneté, salaire, etc...). A l'heure actuelle, **les statuts inscrits dans les conventions collectives n'ont fait l'objet d'aucune validation de la part des professionnels du terrain.** L'AFILS tente, à travers ses membres, de mettre au point des conditions de travail qui soient en accord avec les pratiques de terrain. Plusieurs formules ont déjà été testées (annualisation du temps de travail, contrat d'interprète "vacataire",...). Sa connaissance du terrain rend nécessaire sa présence dans toutes les instances représentatives (Conventions collectives, par exemple) pour l'élaboration du statut d'interprète.

• Création de services d'interprètes

Il va de soit que le nombre d'interprètes en France est nettement insuffisant (pour rappel, environ 100 interprètes répartis de manière hétérogène sur le territoire) pour répondre à la demande. De plus, Il est évident qu'aujourd'hui cette demande est bien en dessous des besoins réels de la communauté sourde. Il est donc nécessaire de créer et développer un service d'interprète –centre de ressource– par département. L'ensemble de ces services venant se connecter au réseau évoquer plus haut, favorisant ainsi l'accessibilité sociale des sourds.

L'AFILS présente un potentiel important en matière de création de ces services et de leur suivi : polyvalent dans un premier temps pour répondre aux besoins d'interprétation dite de liaison ; puis, se spécialisant dans un second temps pour répondre aux besoins des Sourds dans le domaine de la formation.

**Tout cela est possible si
la Langue des Signes
est officiellement reconnue**

ATTENTION !
En cours d'agrément !
Se renseigner !
DOCUMENT PROVISOIRE !

serac
FORMATION



FORMATION D'INTERPRETES (DFSSU)⁽¹⁾
Français - Langue des Signes Française

Préparation d'un DFSSU (Diplôme de Formation Supérieure Spécialisée d'Université) organisé conjointement par l'Université et SERAC Formation.

Formation financée avec le concours du Conseil Régional Ile de France.

Perspectives de carrière

Il s'agit d'une formation qualifiant à un métier. Les interprètes ainsi formés pourront trouver des emplois soit dans le privé, soit dans les collectivités publiques.

Durée : 990 heures sur 8 mois, d'Octobre 1999 à Juin 2000.

Contenu (liste des Unités d'Enseignement) :

Aspects théoriques de l'interprétation et de la traduction ; Techniques d'interprétation et de traduction - spécificité LSF / Français ; Entraînement pratique à l'interprétation consécutive ; Interprétation simultanée - Conférences ; Interprétation simultanée - Liaison ; Déontologie et interprétation de situations spécifiques ; Images et interprétations ; Communication et multi-modalité ; Linguistique appliquée à la LSF ; Connaissance de l'entreprise - Recherche d'emploi ; Traductions - champs spécifiques - Langue autre- ; Environnement du métier d'interprète français - LSF.

Structure :

En alternance à plein temps soit 600 heures en Centre et Université et 390 heures en situation réelle.

Stagiaires :

Participation aux frais de formation : 1 800 F

1. **Demandeurs d'emploi**, sans condition de domicile (toute la France), ni d'âge.

Rémunération payée par la Région Ile de France ou par les ASSEDIC, selon les orientations de réglementation en vigueur pour les stages de formation professionnelle.

2. **Salariés bénéficiant d'un Congé Individuel de Formation** accordé par leur employeur

Coût de la formation : 45 000 F

(1) Ce dispositif de formation est la partie diplômante accessible à des candidats répondant déjà aux critères de sélection.

Une formation préparatoire sera mise en place ultérieurement (Janvier - Juillet 2000) avant la formation diplômante prévue d'Octobre 2000 à Juin 2001.

GROUPES DE TRAVAIL POUR LA MISE EN OEUVRE DU RAPPORT GILLOT

I - Groupe "Vie sociale des personnes sourdes "

Présidence : P. SEGAL, délégué interministériel aux personnes handicapées
rapporteur : DAS

Mesures concernées :

- * information et formation des parents (mise en place des centres d'information sur la surdité);
- * développement des aides humaines dans les relations des personnes sourdes avec les services publics, dispositifs améliorant l'écoute dans les lieux publics, n° départemental et national d'urgence, signal national d'alerte...
- * conditions d'hospitalisation, réseaux de professionnels de santé bilingues
- * accessibilité des infrastructures de transport, des logements
- * site Internet dédié à la surdité
- * accès à la culture, produits culturels spécifiques, chaîne thématique câblée
- * accès à l'emploi, suivi de l'insertion professionnelle.
- * accès à la justice (nomination d'un interface interprète ou codeur assermenté)

Composition :

DAS, DH, DSS, DGEFP, Fonction publique, Transports, Intérieur, Justice, Culture, Education Nationale;
AGEFIPH, COLITRAH
Associations de sourds et devenus sourds (FNSF, BUCODES, MDS, UNISDA)
Associations de parents d'enfants sourds (ANPE, ANPES, ALPC).

Personnes qualifiées

II - Groupe "compensation de la surdité et nouvelles technologies"

Présidence :

M. le Professeur MORGON, ancien chef de service ORI. au CHU de LYON

Rapporteur : M. Serge BARTH, inspecteur technique et pédagogique

mesures concernées :

a) prothèses :

- * modification de la limite d'âge de remboursement total de l'appareillage
- * conditions de prise en charge du 2^e appareil après cette limite
- * remboursement plus fréquent des embouts dans les 2 premières années.

... / ...

Composition :
DAS, DSS, DH

Associations précitées
Personnes qualifiées

b) nouvelles technologies :

- * conditions de tarification pour l'usage du minitel ou d'Internet
- * développement de produits multimédias
- * développement du sous-titrage

Composition :

DAS, Industrie, Culture
France-Télécom et autres opérateurs de télécommunications,
Associations précitées
Personnes qualifiées

c) Aides humaines (interprètes, codeurs en LPC, preneurs de notes)

- * formation universitaires (interprètes, codeurs)
- * cohérence entre les statuts (secteur public/ secteur privé).

Composition :

DAS, Education Nationale
ESIT, universités (notamment de Savoie, de Rouen, de Lyon et de Toulouse)
Associations précitées + associations gestionnaires de services d'interprètes (SERAC, CPSAS).
Personnes qualifiées.

III- Groupe "éducation et scolarisation des enfants sourds"

Président : Monsieur Marc MAUDINET, directeur du CTNERHI

Rapporteur (sous réserve): M. BOUILLON, ancien inspecteur technique et pédagogique

Mesures concernées :

- * doctrine commune (règles de bonnes pratiques)
- * charte nationale pour l'intégration (primaire, secondaire et supérieur)
- * mutuelle reconnaissance des certifications des enseignants, programme commun de formation des enseignants ;
- * enseignement de la LSF, formation et certification des enseignants de LSF ;
- * instituts nationaux

Composition :

DAS ; DAGPB, E.N., Université de Savoie, CNEFEI
Associations précitées + FISAF, ANCE, PEP, APAJH
Personnes qualifiées

Carte pro2
F. Jeggli
A.F.I.L.S.
254 rue Saint Jacques
75005 Paris

Destinataires: CA
Journal de l'A.F.I.L.S.

Commission carte professionnelle d'interprètes de conférences.

Réunion du 29 janvier 1999.

Ordre du jour :

1. Examen des renouvellements des cartes professionnelles.
2. Examen des nouvelles candidatures.
3. Réforme de la carte.

1 Demandes renouvellement :

- Geneviève Decondé
- Anne Marie Bisaro
- Christine Grandin
- Christine Quipourt
- Christine Peuch

Accordées.

2 Premières demandes :

Ont été cooptées:

Laure Boussard
Sophie Berger

N'ont pas obtenu 50% de cooptation pour diverses raisons qui leur seront expliquées dans des courriers personnels et ont donc été ajournés:

Sophie Hirschi, Béatrice Blondeau, Frédérique Marchesan, David Charrier

3 Réforme des cartes pro1 et 2

Après écoute des diverses suggestions reçues par courriers ou formulées lors de réunions régionales ou de l'A.G. il ressort les points suivants :

La carte doit être conservée. Elle doit être maintenue en l'état actuel avec ses 2 niveaux. Les conditions d'obtention ainsi que les commissions qui les délivrent doivent être réformées.

Commentaires :

Le taux d'absence étant énorme (50%) cela a nettement désavantagé les candidats. En effet puisqu'il n'y avait que 50% de la commission, pour obtenir la carte il fallait que toutes les personnes présentes votent unanimement pour. Rien que pour cette raison, il est impossible de faire perdurer le système de cooptation.

Corinne Gache et Francis Jeggli feront des propositions de réforme au CA et s'engagent à faire des recherches dans ce sens tout au long de l'année 99 afin de présenter un nouveau fonctionnement lors de l'A.G. 2000.

RAPPEL :

Les cartes délivrées, 1 et 2, sont des cartes professionnelles associatives. Elles ont la valeur que nous leur donnons, nous et ceux qui nous font confiance (écoles d'interprètes, universités, Assistance Publique, la Communauté Sourde, de nombreux employeurs, etc.).

Ces cartes ne peuvent être délivrées qu'à des membres de l'association. En quittant l'association ou en n'étant pas à jour de ses cotisations, la carte perd immédiatement sa validité (la 1 comme la 2).

NOUVELLES DES REGIONS

Réunion AFILS OUEST du 19/12/98

Membres présents : V. SAVARY, M. TIGER, D. CHARRIER.

Membres excusés : M-J. LEGESNE, B. GAUTIER, L. PAPELOREY, Y. BEDIN, P. DI PIAZZA, M. PORCHER, G. DECONDE, M-H. PAVARD, A-C. LEGRIS, B. MALINGE.

Cette réunion s'est déroulée au domicile d'une interprète nantaise de 14h à 17h.

1) Approbation du C.R. du 03/10/98

Aucune remarque ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Réflexion sur le découpage géographique de la Région

Conformément aux échanges lors de la dernière réunion régionale et après avoir reçu les avis d'une partie des membres, nous procédons au vote pour entériner la décision de restreindre le champ d'activité de la Région Ouest aux seules régions Bretagne et Pays de Loire.

David a reçu l'accord de M. PORCHER (courrier du 01/12/98) et l'accord oral de G. DECONDE et de L. PAPELOREY (contact téléphonique du 18/12/98) ; de plus B. MALINGE et M.H. PAVARD avaient émis leur avis favorable pour ce redécoupage lors de la précédente réunion du 03/10 dernier.

Nbre de membre	Avis exprimés	Pour	Contre	Non exprimés
12	9	9	0	3

Suite à cette adoption, David se charge de transmettre cette décision auprès du C.A. National et du Journal. Les membres présents souhaitent tout comme leurs collègues poitevins, notamment, que soit organisée une réunion interrégionale une fois par an -dans la mesure du possible.

3) Réflexion " l'AFILS en question"

La proposition de texte commun n'a pu recevoir l'assentiment de tous car nous n'avons reçu aucun retour d'une partie des membres régionaux mise à part celui de G. DECONDE qui refuse également la proposition de "contrat précaire que nous refusons nous-même".

G. DECONDE rajoute "qu'il faudrait apporter plus de soutien à FORMAFILS".

... / ...

4) Présentation rapport moral et financier 98 et perspectives 99 :

Ces 3 documents ont fait l'objet d'un envoi auprès de l'ensemble des membres avant la tenue de cette réunion. A part de légères précisions suggérées par A-C. LEGRIS, David n'a reçu aucun écho sur ces documents qui seront produits lors de la prochaine A.G.

En conséquence, ceux-ci sont retransmis par David lors de cette dernière.

5) Retour C.A. du 07/11/98

- P. GACHE s'est retiré de la FNSF en tant que conseiller.
- Concernant le poste de permanent à l'AFILS, Nadia RABIA -secrétaire SERAC- serait prêt à nous consacrer quelques heures.
- Discussions autour du regroupement des 2 cartes pro en une seule.
- Date prochain C.A. samedi 09/01/99.
- Date de l'A.G. samedi 30/01/99.

6) Cartes Professionnelles

David a reçu de la part de C. GACHE et de F. JEGGLI un courrier ainsi que le compte-rendu de la dernière réunion entre eux. De plus, ceux-ci souhaitent qu'une réflexion s'engage dans les différentes régions sur l'existence de ces cartes, les conditions d'obtention etc...

David transmet une copie des courriers aux membres présents et les communiquera aux autres membres avec le compte-rendu de cette réunion. David conseille les membres qui souhaitent apporter leur avis de le faire directement auprès des intéressés.

7) Examen SERAC

Suite aux derniers résultats de l'examen SERAC (3 diplômés sur 18 candidats SERAC) les membres présents sont revenus sur quelques points de l'organisation de celui-ci.

Points négatifs :

- Tirage au sort (1^{ère} épreuve) de l'ordre de passage effectué en dehors de la présence des candidats avec PRESENCE OBLIGATOIRE dès le début de l'épreuve -même si vous ne passiez que 2h après ;
- Nombre de candidats trop nombreux pour un examen prévu sur 2 jours ;
- Jury peu disponible pour rencontrer les candidats lors de la proclamation des résultats ;
- Impossibilité de choisir le moment pour repasser une 2^{ème} fois cet examen lorsque l'on a échoué à celui de l'année de sa sortie de formation. En effet, SERAC OBLIGE les candidats ayant échoués à ce premier examen à se représenter l'année suivante ;
- S'il y a eu tant d'échecs à cet examen, SERAC ne devrait-il pas revoir leurs modes de sélection d'entrée en formation pour éviter à certains candidats de se présenter avec un niveau qui ne leur permettraient pas de toute façon d'obtenir ce diplôme. Cette année encore, un futur I 10 aurait été refusé en formation uniquement pour des raisons administratives alors qu'il possédait toutes les aptitudes linguistiques pour prétendre à entrer en formation...

Points positifs :

- Organisation de 2 jurys d'épreuve ;
- Alternance du passage des candidats devant ces 2 jurys ;
- Possibilité de circulation des candidats lorsque ceux-ci connaissent leur horaire de passage. Ce qui permet, notamment, pour certains d'évacuer le stress lié à cette situation.

Il a été conseillé à tous les candidats de ce dernier d'examen d'envoyer rapidement leurs remarques sur ce dernier à FORMAFILS afin de rencontrer le cas échéant SERAC pour discuter de cet examen.

En parallèle, n'apparaît nulle part sur le diplôme SERAC :

- Le tampon de SERAC ;
- Les noms des signataires.

Ce qui fait dire à certains sourds de notre région que ce diplôme n'a aucune valeur. David se charge de faire parvenir cette information à FORMAFILS.

8) Infos R.R.

- Bulletin régional

David a donné son accord au CSCS 44 pour reproduire entièrement notre Bulletin dans leur publication associative.

De plus, lors d'un de ses déplacements en tant qu'interprète, David a pu voir que l'association des sourds avait affiché ce Bulletin à l'entrée de la salle de réunion.

- Rencontres

David a rencontré l'AGEFIPH Pays de Loire. Il apparaît que cette délégation souhaite travailler plus avec l'URAPEDA en qualité de Centre de Ressources (en reprenant les idées présentées dans le rapport Gillot.

A la suite de cette rencontre, David a pu rencontrer les présidents du CSCS 44 et CSCS 85 pour leur donner le retour de cette rencontre. David leur a proposé de les rencontrer pour étudier la situation de cette région.

9) Tour des secteurs géographiques

- Quimper

M. PORCHER rencontre actuellement quelques difficultés avec l'Amicale des sourds du Finistère ainsi que de la part d'un sourd en particulier, en particulier par rapport à la validité de son diplôme. A sa demande, David a fait parvenir un courrier aux différentes parties expliquant que celle-ci avait bel et bien suivi la formation SERAC et était détentrice du diplôme d'interprète de SERAC et les invitant lorsque des tensions intervenaient entre des sourds et un(e) interprète à se rencontrer afin de s'expliquer pour dissiper d'éventuels malentendus.

... / ...

La date de la prochaine réunion a été fixée prioritairement pour que M. PORCHER puisse aborder ces difficultés avec les membres qui seront présents.

- Rennes
Pas de nouvelles venant de P. DI PIAZZA sur son activité.
David termine actuellement ses 2 CDD et devrait prochainement signer un CDI à plein temps.
- Poitiers
Le CILS travaille en tant qu'interprète mais aussi participe à la réflexion sur l'interprétation pour les sourds-aveugles et à la mise en place de formation de guide interprète pour les sourds-aveugles.
Le CILS se remet doucement de ses problèmes financiers. Par ailleurs, les 2 interprètes sont passés à 70 % de temps.
Y. BEDIN vient de commencer sa formation d'interprète à SERAC et a rejoint les membres franciliens de l'AFILS.
- Tours
Pas de nouvelles, si ce n'est que L. PAPELOREY travaille régulièrement avec le CILS de Poitiers.
- Nogent-le-Rotrou et Angers
Pas de nouvelles.
- Nantes
V. SAVARY nous informe qu'elle passe une partie de ses prestations d'interprète par le biais d'une agence d'interim (Quick médical service) pour la facturation. A titre d'exemple l'heure facturée se chiffre à environ 223 F / h TTC ; ce qui revient pour l'interprète à être payer sur une base d'environ 110 F / h + 6 % (prime de précarité) + 10 % (indemnité de congés payés).

10) Questions diverses

- Création du 1^{er} Centre National de Ressources pour les Personnes Sourdes-Aveugles et Sourds Malvoyants à Larnay (86).
- Diverses infos lu dans IDDA INFOS de décembre 98 (offres d'emploi) ont été transmises au Journal.
- Changement de date pour le "Festival international" organisé par l'association Etienne de Fay ; celui-ci est avancé début avril car doit se tenir en mai 99 l'A.G. de la FNSF.
- Conférence organisée par le CSCS 44 le samedi 13/03/99 à Nantes sur le thème de "l'abolition de l'esclavage".

11) Prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra une semaine après la tenue de l'A.G. le samedi 06/02/98 à Rennes (salle à déterminer) de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30 (maximum).
L'ordre du jour vous sera communiqué vers le 25/01/99 sur la bal AFILSGO.

David

Réunion AFILS OUEST du 24/04/99

Membres présents : V. SAVARY, M. TIGER, D. CHARRIER.

Membres excusés : B. GAUTIER, B. MALINGE, P. DI PIAZZA, M-H. PAVARD, A-C. LEGRIS.

Cette réunion s'est déroulée au domicile d'une interprète nantaise de 10h30 à 13h30.

1) Approbation du C.R. du 19/12/99

Aucune remarque ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Manifestation 27/03/99

Suite à l'appel fait par P. GACHE lors de l'A.G. du 30/01/99, au niveau régional l'AFILS a participé à 2 réunions de préparation avant de se retirer. En effet, il a été convenu que l'AFILS ne participerait pas directement à l'organisation de cette Marche (en prenant en charge tel ou tel secteur) mais en assurant le comité d'organisation de la présence de D. CHARRIER (R.R.) et celle d'A-C. LEGRIS (membre du C.A. National) le 27/03/99 pour assurer la traduction d'éventuel(s) entretien(s). P. DI PIAZZA a apporté sa contribution une quinzaine de jours précédents la Marche.

Malgré quelques "couacs" du côté de l'organisation (faible investissement des sourds rennais à la préparation, absence des autres associations de sourds à la préparation, refus de la Ligue Sportive des Sourds de reporter les compétitions prévues le 27/03...) cette Marche a, tout de même, regroupé quelques 300 à 400 participants (sourds et entendants).

A l'issue de celle-ci, une délégation composée de 2 membres de la FNSF (P. ANGELE et S. AMOSSE) ainsi que d'1 membre de l'AFILS (A-C. LEGRIS) a été reçue par le Secrétaire Général du Préfet de Région durant ½ heure pendant laquelle ceux-ci ont mis l'accent sur le problème de l'accessibilité des sourds au quotidien et notamment en terme d'interprétariat. Le Secrétaire Général les a informés qu'un compte-rendu de leur rencontre sera transmis à des échelons supérieurs vu que cette Marche dépasse le cadre strictement régional.

Au vu de ces éléments, il n'est pas exclu qu'une prochaine Marche soit organisée à l'automne¹.

¹ Celle-ci a été fixée au samedi 19/06/99 pour finalement être annulée. A suivre...

3) Retour C.A. du 13/03/99

- Organisation des 20 ans de l'ALSF :

Pas d'informations quant à la recherche d'interprètes pour cet événement. Une commission devrait voir le jour pour que tout soit prêt d'ici septembre. Il est prévu de faire appel à 2 interprètes de liaison (carte pro 1) ayant des bases de LSI, 3 interprètes de conférences par demi journée (majorité des discours en LSI) et 2 interprètes sourds.

L'AFILS souhaite pouvoir filmer les 2 jours de ce colloque. Une intervention de présentation de notre association est prévue dans le colloque. Cf copie du programme joint.

- Nouvelles des Régions :
 - Changement de R.R. pour Paris I.D.F. B. VEILLET prend le relais mais ne souhaite pas occuper ce poste.
 - Officialisation du nouveau découpage de la Région Ouest.
- Réorganisation du C.A.
 - Trésorerie prise en charge provisoirement par C. PEUCH ;
 - Responsable des Services (en relation avec C. PEUCH) : G. DECONDE ;
 - Secrétariat : N. BATON souhaite qu'un interprète prenne en charge le Journal.
- Registre
En cours.

4) Suites Rapport Gillot

Vous trouverez ci-joint un document transmis par le National. A ce sujet, n'hésitez pas à regarder la BAL AFILS car P. GACHE y dépose régulièrement des informations.

5) Informations diverses

- Changement d'Adresse du CSCS 44 : 6 cours Mériadec – 44200 NANTES.
Tél./Fax : 02.40.35.14.12. Mntl : 02.40.35.12.30.
- Projet SERAC : au cas ou vous n'auriez pas reçu l'information, je vous adresse une copie du courrier.
- Nouvelle Région AFILS : Centre-Poitou ; R.R. occupée par Emmanuelle LEGUET (I 9) ; 3614 chez*AFILSCP.
- M. PORCHER n'est plus membre de notre association, celle-ci n'ayant pas effectué son renouvellement.

6) Prochaine réunion

Pour pouvoir nous rencontrer comme convenu (cf C.R. réunion 19/12/98) avec nos collègues AFILS Centre-Poitou, et vu qu'une seule date de disponibilité nous a été rapportée celle-ci a été fixée le **samedi 26 juin 1999 de 10h à 12h30 et de 14h à 17 h (maximum) à ANGERS**. D. CHARRIER se charge de contacter le C.C.B. pour voir la possibilité d'obtenir une salle pour nous réunir.

L'ordre du jour sera communiqué sur la BAL AFILSGO début juin.

Comme de coutume, si vous ne pouvez assister à cette réunion, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre une petite bafouille sur ce qui se passe au niveau de votre secteur géographique ainsi que vos dates de disponibilités ou d'indisponibilités pour de futures réunions. Après celle du 26/06/99, la prochaine devrait se situer aux alentours du début voire mi-octobre prochain.

David



EFSLI 1998 STOCKHOLM

European Forum of Sign Language Interpreters

Rapport de Catherine Delétra, déléguée de l'ARILS

Association Romande des Interprètes en Langue des Signes

Conference programme

20 november	11.00-13.00	Registration at Provibus Star Hotell, Stockholm
	13.00-17.00	AGM of EFSLI
	17.00-19.00	Registration at Provibus Star Hotell, Stockholm
	20.00-24.00	GET-TOGETHER-PARTY with entertainment
21 november	09.00	Conference opening Presentation of the new board of EFSLI
	09.30	Lars Wallin Cause and Reason: "Chattypreter"
	10.00	Anna-Lena Nilsson Sign Language interpreting in tertial education.
	10.30	Coffee or Tea
	11.00	Tom Fjordefalk The presonal precence of the interpreter in the social interaction of the creative process.About working with Sign Language interpreters in theatre.
	11.30	Jonas Carlsson Me?... Interpreter!
	12.00	Linda Eriksson Being a deafblind student in higher education
	12.30-14.00	Lunch
	14.00	Majken Wahlström Deaf students in higher education in Sweden
	14.30	Mats Yngve Peace, love and understanding.
	15.00	Coffee or Tea
	15.30-17.00	Discussion
	19.00	Conference dinner and entertainment
	22 november	09.00
11.00		Coffee or Tea
11.30		The Forum: The Gong-Gong session
12.30		Hopefully Liz Scott Gibson will give us a summary.....
13.00		Lunch

6ème Assemblée Générale du 20 novembre 1998.

1) Activités de l'EFSLI pour 1998.

Les activités principales de l'EFSLI pour 1998 se sont concentrées sur les recherches de fonds. Comme l'EFSLI est une association d'associations, elle n'entre pas dans les critères traditionnels. La situation future de l'EFSLI et son existence même est en danger sans argent !

Il y aura un cours d'anglais langue étrangère pour les interprètes L.S. Ce sera à Londres ou en Ecosse. Le prix du cours sans logement est de 385£.

Dès janvier 1999, EFSLI espère être sur e-mail .

2) Rapport financier.

Au 31 octobre 1998, il reste 15000 £ irlandaises.

3) Statuts.

Beaucoup de temps et d'énergie ont été investis pour une reconnaissance de l'EFSLI à un niveau européen : d'où le besoin de remanier les statuts pour être conforme à un niveau du droit international. p.ex. le besoin d'un siège légal, qui sera en Belgique.

4) Résolutions, règlement interne et indications.

S'il y a 2 associations nationales pour 1 pays, il y a 1 représentant de chaque association comme membre actif. Ecosse et Angleterre = 1 pays si on suit la politique, mais quand même 2 pays en ce qui concerne l'EFSLI.

5) Elections

L'an prochain, il y aura 4 personnes du bureau qui devraient partir. Michèle Berger se représente.

6) L'avenir de l'EFSLI.

L'EFSLI va-t-il survivre ?

Difficultés des membres individuels (en opposition au membres représentant les pays) qui ne reçoivent pas toujours les informations.

Faudrait-il avoir des cotisations différentes selon les pays plutôt qu'une cotisation unique ?

Buts : travailler en réseau, se connecter à un niveau européen et mondial pour que les interprètes L.S. puissent se passer des informations, clarifier les rôles et responsabilités.

Suit une longue discussion concernant la circulation de l'information au sein de l'EFSLI. En effet, les informations se transmettent comme suit : bureau (comité) → représentants des pays (délégués) → associations nationales. En ce qui concerne des réflexions sur l'éthique ou la déontologie ainsi que les plaintes des clients, il semble que l'information « passe moins bien » : que faire pour améliorer la situation ?

La « newsletter » est la face publique de toute association, qu'il s'agisse d'associations nationales ou de l'EFSLI. Même si c'est une feuille photocopiée au départ, cela est quelque chose de visible : les membres « en ont pour leur argent ».

< J'ouvre là une parenthèse personnelle et m'adresse à l'ARILS : ne pourrait-on pas faire une feuille d'information, 2 fois par an, qui permettrait par exemple d'informer des donateurs qui ne connaissent pas le « monde des Sourds » ? Je serais personnellement intéressée par un tel projet >

Afin de fonctionner en réseau, il serait profitable de créer un « data bases », une sorte de répertoire d'adresses permettant aux membres EFSLI qui le désirent d'avoir la possibilité de se contacter les uns les autres. Un groupe de travail est en train d'être mis sur place : légalement, ce n'est pas simple pour la libre circulation (ou non) internationale des adresses...

Lors du Congrès Mondial des Sourds à Brisbane, il sera question d'une organisation internationale des interprètes en langue des signes. La réunion à ce sujet aura lieu le 28 juillet 1999 de 17h-19h.

7) Date et lieu de la prochaine A.G.

En 1999, ce ne sera pas une série de conférences, mais des séminaires EFSLI (groupes de discussion). La Grèce s'était proposée en 1997 pour 1999... mais n'étant pas ici présente à Stockholm (et les absents ayant toujours tort), on ne peut décider à présent. La date du 19 novembre 1999 (AG) et celles des 20 & 21 1999 (séminaires) ont été retenues.

CONFERENCES DES 21 ET 22 NOVEMBRE 1998 : LES INTERPRETES DANS L'EDUCATION.

Les interprètes en milieu universitaire.

Lars WALLIN (Sourd).

Lars est Sourd, a obtenu son doctorat en 1994 et enseigne à l'université de Stockholm. Son expérience quant à l'utilisation des interprètes concerne une partie de ses études, car avant 1979, il a dû faire ses études sans interprètes.

Dès 1979, les années des « pionniers », la difficulté principale est la carence lexicale : beaucoup de dactylologie est utilisée pour palier à ce manque. Un individu à l'université ne peut inventer du vocabulaire : on trouve un code entre étudiant Sourd et interprète, mais c'est par le groupe (la communauté) que la langue émerge.

C'est également la loi suédoise de 1979 sur les handicapés qui a permis une évolution.

Lars explique que la présence des interprètes est nécessaire mais pas suffisante : lors des pauses, il lui a manqué toutes les interactions sociales entre entendants. S'il y a plusieurs étudiants Sourds, ce n'est bien évidemment pas la même chose car les étudiants Sourds peuvent discuter entre eux.

Le problème pour un étudiant Sourd, même en présence d'interprètes, est qu'il a toujours le point de vue de l'entendant (même si ce point de vue est traduit en langue des signes), et jamais le point de vue du Sourd.

Lors des séminaires où tout le monde parle à la suite les uns des autres, le Sourd n'arrive pas toujours à prendre la parole, car il ne sait pas quand l'étudiant a fini de parler, quand l'interprète a fini de traduire. Pour éviter cela, Lars propose que l'interprète qui voit le Sourd lever la main pour prendre la parole puisse donner une indication sonore qui permette aux gens de savoir que le Sourd aimerait prendre la parole.

Pour Lars, un « bon » interprète doit : connaître la langue des signes, maîtriser et connaître le sujet ainsi que préparer le matériel. Cependant, d'autres facteurs entrent en ligne de compte comme la personnalité de l'interprète (qui peut ne pas être compatible avec celle du Sourd), la langue des signes qui est plus ou moins pure... etc.

Ce n'est pas toujours facile pour l'interprète et le Sourd, admet Lars : lors de cours de linguistique, il se rappelle le cours de phonétique qui parlait des différentes parties de la langue, de comment les sons sont produits, des phonèmes... !

La présence d'un interprète influence bien évidemment la conférence, le cours, le séminaire : le simple fait d'avoir à donner le texte à l'interprète avant (pour la préparation) fait en sorte qu'on ne peut pas faire comme si l'interprète n'était pas présent. Lorsque Lars donne une conférence, il prépare deux textes différents : l'un est pour l'interprète et l'autre est le texte qu'il utilisera lui pour sa présentation.

Pour Lars, il est évident que lors d'éducation supérieure, le Sourd doit être parfaitement bilingue : il doit faire ses écrits lui-même, comme les entendants, et il lui semble ridicule que le Sourd s'exprime en langue des signes pour se faire traduire dans la langue écrite : le sourd doit avoir le même niveau que l'entendant.. sinon, il n'a qu'a ne pas faire des études universitaires. Il en est de même pour la lecture : le Sourd doit pouvoir lire comme un entendant.

En Suède, l'anglais est beaucoup utilisé à l'université, aussi bien dans certains cours qu'au niveau des bibliographies. Les étudiants doivent donc maîtriser cette langue, qu'ils soient Sourds ou entendants. Les interprètes doivent pouvoir traduire des cours universitaires de l'anglais à la langue des signes suédoise (et inversement) , les Sourds doivent pouvoir lire et écrire l'anglais comme les entendants.

<J'ouvre une parenthèse pour dire que les Sourds Suédois que j'ai rencontrés communiquaient avec moi en langue des signes internationale, en oralisant en anglais... certains parlaient l'anglais et connaissaient d'autres langues orales qu'ils écrivaient, oralisaient, et parlaient !>

Les interprètes en langue des signes dans l'éducation supérieure.

Anna-Lena NILSSON.

Anna-Lena est interprète en Suède dans l'éducation supérieure depuis 1981. Dans « les années pionniers », vers la fin des années 1970, il n'y avait aucune limite à l'interprétation : les interprètes pouvaient travailler tout le jour, toute la nuit, tout le mois pour un paiement de misère. N'importe qui devenait interprète. Il fallait se former à un niveau des contenus des cours universitaires à traduire ET interpréter en même temps.

Quand les interprètes se sont professionnalisés en 1981, les règles étaient horriblement rigides... aujourd'hui, on fait preuve de souplesse. Il y a eu 3 phases : 1) du « n'importe quoi », 2) de la rigidité extrême, 3) souplesse et flexibilité.

Au début des années 1980, les professeurs se sentaient dépossédés par les interprètes car ces derniers demandaient le matériel pour la préparation.

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas : le professeurs ont mieux compris le rôle des interprètes, les interprètes sont moins militants quant à leur reconnaissance professionnelle, les Sourds sont plus nombreux à accéder à l'université, il existe une « réserve » suffisamment large d'interprètes pour permettre un roulement et être toujours en duo de manière générale.

Il importe cependant de garder de la souplesse quant au nombre d'interprètes travaillant ensemble: p.ex cours d'informatique de 3 heures avec exercices → 1 interprète suffit... mais défense de doctorat d'une heure → 7 interprètes (4 pour traduire la discussion (2 pour langue orale → langue signée et 2 pour langue signée → langue orale) et 3 pour traduire les questions de l'audience.)

Situation actuelle :

- ° il y a des professeurs Sourds à l'université (ce qui n'était pas le cas auparavant)
- ° les étudiants Sourds sont plus jeunes qu'il y a quelques années
- ° il existe une difficulté quant aux étudiants malentendants qui connaissent mal la langue des signes et qui sont mal à l'aise avec une « L.S.pure » d'un interprète
- ° l'université est également dure pour les entendants, donc c'est difficile pour les Sourds aussi... et pour les interprètes ! Si les Sourds et entendants savent l'anglais, ont un niveau de doctorat, maîtrisent les connaissances... l'interprète doit en faire de même !!!

Même si le niveau est élevé dans les interprétations d'éducation supérieure, les conditions de travail de l'interprètes ne sont ni plus faciles ni plus difficiles que des interprétations « classiques » : l'interprète à l'université travaille avec des mêmes personnes et a donc un suivi, alors que l'interprète travaillant dans la communauté Sourde aura un « roulement » de personnes, moins de suivi, une langue des signes qui varie...

Des recherches sont effectuées sur la « miscommunication ». Il ne s'agit pas de prendre en faute l'interprète ou de vouloir voir les erreurs de traduction de ce dernier, mais plutôt de voir comment la simple présence d'un interprète influence la situation en général, et la relation **étudiant Sourd** ←(interprète)→ **professeur** en particulier.

Les interprètes dans les représentations théâtrales.

Tom FJORDEFALK

Tom est comédien, metteur en scène et directeur de théâtre en Suède.

Il a longtemps travaillé avec interprètes pour la mise en scène. A présent, il travaille sans interprètes et ça lui manque. En effet, la présence d'interprètes a des avantages : cela donne du temps pour penser, cela ralentit le processus général, cela laisse des « espaces » à cause du décalage.

Le rôle d'un interprète dans une production artistique est très, très différent de celui de situations traditionnelles.

En effet, pour que le public comprenne une pièce de théâtre, il faut que, pendant les répétitions, le comédien comprenne lui-même et **en direct** (« live ») ce qui est dit. Au théâtre, cette compréhension ne passe pas nécessairement uniquement par des mots, les éléments verbaux, la langue... mais il s'agit plutôt d'une association de choses, d'émotions, de représentations. Quel défi pour la langue (qu'elle soit parlée ou signée)! Au théâtre, l'utilisation que l'on fait de la langue est à la fois plus limitée et plus ouverte que celle que l'on en fait dans les situations du quotidien.

L'interprète travaillant dans cette situation pourrait être frustré de n'être que l'ombre du metteur en scène... et le metteur en scène serait également frustré car l'interprète n'étant pas lui-même acteur, sa traduction risque de ne pas être à la hauteur. Pour des

productions créatives et artistiques, Tom travail donc avec des « interprètes spécialement formés pour » où ces derniers sont **actifs** dans le processus de création. Si ce n'est pas le cas, le travail ne peut pas être de qualité.

Le comédien entendant réagit en direct et par impulsion du metteur en scène... alors que le comédien Sourd va devoir réagir plus tard, en attendant la traduction de l'interprète. Il y a deux cultures et deux langues en présence qui traversent l'interprète. Ce que le comédien doit comprendre se situe au niveau des associations, de l'esprit, du corps, de **la langue**. C'est précisément ici qu'intervient l'interprète.

L'interprète « **objectif et neutre** » n'est pas une machine ! Pour couronner le tout, les comédiens sont des gens hypersensibles, donc ne pas croire que la sacro-sainte déontologie peut être appliquée comme cela ! Certains interprètes se sentent trahis ou violés en travaillant dans les situations théâtrales : « Faites comme si je n'étais pas là » car il se sent menacé, mis à nu...

Mais dans la réalité, la déontologie n'est pas trompée, puisque le metteur en scène ne discute jamais avec les interprètes sur la performance des acteurs : les rôles de chacun (comédiens, interprètes et metteur en scène) sont respectés. Il faut différencier entre la relation **privée** entre les intervenants et la relation **personnelle**. La première n'intervient pas dans la création théâtrale, alors que la deuxième (la personnalité de chacun) intervient dans la production artistique.

« Moi ?... interprète ! »

Jonas CARLSSON.

Jonas est interprète en Suède, où il est également formateur, et il nous explique qu'il lui arrive de s'entendre dire « Que faites-vous dans la vie pour connaître autant de choses différentes ? » C'est alors qu'il répond : « Moi ? interprète ! » En effet, notre métier nous **permet** d'accroître nos connaissances, mais nous **oblige** également à nous tenir à cette rigueur en ce qui concerne la **PREPARATION** à faire et la **CONNAISSANCE** à avoir.

La **PREPARATION** concerne la connaissance des personnes Sourdes, la connaissance des associations de Sourds, la préparation de la matière à traduire, et tout ce qui est informel. La **CONNAISSANCE** est importante dans le processus que nous élaborons constamment pour faire passer l'information. Il ne s'agit pas tant de se demander « Comment vais-je dire cela en langue des signes ?, que de faire en sorte que l'information passe par un bon processus (« well-processed information »).

Il est donc nécessaire, lorsqu'on est interprète, d'avoir pour habitude d'apprendre, d'apprendre, d'apprendre : un interprète ne peut pas ne pas s'éduquer en permanence. Les Américains disent « To be an interpreter is to be a learner » (= être un interprète est être un apprenant)

La formation d'interprète est une éducation **formelle**. Elle est importante et nécessaire, mais n'est pas suffisante. Elle doit être complétée par une information

informelle, c'est-à-dire des connaissances générales : politique, argot, fonctionnement d'un congélateur, littérature, sciences, feuilleton T.V. ...

Pour conserver cette information, il faut fournir un effort : être en éveil, prendre des notes, se rappeler. Ce processus est en même temps intellectuel et académique : on est toujours en train de préparer et d'apprendre... même si on ne sait pas toujours à l'avance ce pour quoi on se prépare et ce pour quoi on apprend.

En tant qu'interprète, nous n'avons pas le luxe de tout connaître de manière approfondie. Nous avons cependant le privilège de « savoir peu sur beaucoup de choses » (« We know a little about a lot »).

Mon expérience de Sourde-aveugle

Linda ERIKSSON.

Linda est étudiante à l'université en Suède depuis 4 ans ou elle utilise des interprètes. Elle est devenue Sourde-aveugle à l'âge de 4-5 ans.

Elle utilise des interprètes Sourds et entendants, selon les cours. Les interprètes Sourds traduisent bien la discussion dans les séminaires. Les deux sortes d'interprètes sont nécessaires, car certains cours sont donnés dans la langue orale.

Il est essentiel d'avoir un réseau d'interprètes qui connaissent le sujet, les cours, les professeurs, les participants. Les interprètes pour Sourds-aveugles à l'université doivent traduire ce qui se passe, les films visionnés, ce qui est écrit au tableau. Lors de cassettes vidéo, Linda et l'interprète se voient généralement en dehors des cours pour que Linda puisse faire stopper la cassette et se la faire traduire à un autre rythme.

Pour le problème de la carence lexicale, Linda et ses interprètes se mettent d'accord avant et après les conférences pour un « code » ou au moins une « convention commune ». Les interprètes interviennent aussi en dehors des cours/conférences/séminaires pour tout l'aspect social : au restaurant, pendant les pauses.... Et les interprètes servent aussi de guides.

Comme toutes les situations sont différentes, la qualité essentielle d'un interprète pour Sourd-aveugle en milieu universitaire est la **FLEXIBILITE**.

<A nouveau j'ouvre une parenthèse pour dire que le témoignage de Linda est émouvant, et difficilement transcribable. Elle a suivi toutes les conférences de l'EFSLI avec nous en ayant sa main sur ses différentes interprètes qui se relayaient toutes les 10 minutes. Elle a commencé sa conférence en nous disant qu'elle adorait les défis, que ce n'est pas parce qu'elle est Sourde et aveugle qu'elle devrait renoncer à faire des études, que rien n'est impossible.>

Les étudiants Sourds dans l'éducation supérieure en Suède.

Majken WAHLSTR ÖM.

Majken est née en Estonie, mais travaille en Suède pour la coordination des 38 universités Suédoises en ce qui concerne l'éducation supérieure des Sourds dans ce pays. Il existe des lois pour la subvention des études et des prêts : toutes les universités doivent faire en sorte qu'il y ait la gratuité.

Les étudiants Sourds doivent montrer que leur revenu est faible et doivent faire preuve de leur compétences scolaires pour avoir droit à « l' aide financière aux études ».

Chaque université est responsable d'assurer l'aide nécessaire, la prise de notes, la modification des examens, les interprètes en langue des signes, l'aide technique !

En Suède, il y a **132** étudiants qui sont actuellement à l'université. Le coût d'un étudiant Sourd est 3 fois plus élevé que celui d'un étudiant entendant. Quand il y a plusieurs étudiants Sourds qui suivent un même cours, cela réduit les frais... mais quand il y a 10 étudiants dans 10 différents cours, cela veut dire 20 interprètes !

Le problème essentiel des étudiants Sourds est l'**ISOLEMENT**. Ils sont isolés pendant les pauses et ce manque d'interaction sociale leur est particulièrement difficile à surmonter. De même, les étudiants Sourds ressentent comme une discrimination le fait que, lors de groupes de travail, ils soient automatiquement mis ensemble : jamais on ne se permettrait de dire à 3 étudiants « on vous met vous, vous et vous ensemble parce que on a décidé que.. »... alors pourquoi dire « On vous met vous, vous, vous ensemble parce que vous êtes Sourds (et que c ' est plus facile pour communiquer) » ?

Paix, amour et compréhension.

Mast YNGVE.

La **compréhension** consiste à connaître le **but** de chaque conférence. Cette compréhension est essentielle à notre travail d'interprète. La compréhension est un pré-requis à la traduction : mieux je comprends, meilleure sera la qualité de ma traduction.

p. ex. S'il faut traduire un cours de botanique avec 100 termes techniques en latin sur le nom des 100 différentes sortes de lichens et de mousses, il y a intérêt à connaître comment on orthographie ces noms. → connaissances techniques.

p. ex. S'il faut traduire un cours de peinture à un collège d'art, le lexique est facile ,mais les émotions et métaphores qui y sont liées sont plus difficiles.

p. ex. S'il s'agit d'économie internationale, c'est encore une autre forme de compréhension qui est nécessaire.

S'il l'objectif du locuteur est de créer le chaos, alors il faut traduire ce chaos sans y mettre du sens.

*

En Suède, comme beaucoup de cours universitaires sont donnés en anglais, les étudiants Sourds doivent bien maîtriser l'anglais écrit (lecture et écriture). Mais quand ils ont un interprète, même si le conférencier parle anglais, les Sourds ont toujours le cours en langue des signes. Comment faire pour que les étudiants Sourds puissent bénéficier de ce bain de langage et comment peuvent-ils accroître leur vocabulaire en anglais ? En effet, les étudiants entendants peuvent profiter d'un conférencier anglophone pour apprendre du vocabulaire.... Les Sourds ne le peuvent pas.

Aucune solution possible ne semble exister : on peut imaginer :

- 1) que l'interprète traduirait de l'anglais en ASL ou BSL... mais la langue cible ne serait toujours pas de l'anglais et cela impliquerait que l'interprète et le Sourd doivent apprendre une langue des signes supplémentaire pour rien.
- 2) qu'on utilise la « L.S. Internationale »... mais cela implique d'autres difficultés sans rendre l'anglais visible pour autant.
- 3) que l'on utilise la langue des signes suédoise avec une oralisation en anglais... mais cela complique les choses sans donner l'orthographe anglaise pour autant.
- 4) utilisation de la dactylogogie... mais on ne peut traduire tout un cours en l'épelant en anglais !
- 5) qu'on utilise la technologie plutôt que l'humain : sous-titrage en anglais des cours en anglais. Il existe des programmes informatiques (aux Etats-Unis) où la voix est immédiatement transcrite en sous-titres.

DONC, la situation des langues étrangères n'est pas réglable par la présence d'interprètes... on ne peut pas, en effet, transmettre en même temps de la **langue** (forme) **ET** de l'**information** (fond).

Ce n'est pas forcément négatif. Cela montre en effet que l'interprétation « marche vraiment » et que le produit fini est au niveau du fond, puisque les gens demandent des « **mots** » (sous-entendu en anglais) : si on leur donnait ces mots (sous-entendu sans sens), à ce moment-là ils demanderaient d'accéder au niveau du « **contenu** ».

<J'ouvre une parenthèse pour dire que nous sommes confrontés à cette situation en Suisse pour les intégrations : comment faire passer un **examen oral** d'allemand ou d'espagnol à un élève Sourd ? Même si l'interprète connaît la langue orale-parlée, le fait de traduire espagnol → LSF fait en sorte que cela peut marcher pour un examen qui porte sur les **contenus** littéraires d'un livre, mais pas s'il s'agit d'évaluer la **forme**, c'est-à-dire les compétences grammaticales et syntaxiques du Sourd.>

Pour les cours de langues, l'interprète doit développer des « **stratégies d'interprétation** »... en opposition à ce qui s'appelle des « stratégies d'apprentissage ». Le professeur entendant qui compare deux langues (p.ex. le suédois avec l'anglais) va utiliser ces 2 langues dans son cours. Tandis que nous, les interprètes, nous devrions (hypothétiquement) produire en langue des signes (p.ex. langue des signes suédoise) ces 2 autres langues. Ces **stratégies d'interprétations**

consistent à utiliser la dactylogogie (pour donner le mot en anglais), et ensuite à donner le sens en langue des signes suédoise, et ensuite en une autre langue des signes connues des étudiants (ASL, BSL...) → faire « la même chose » 2 ou 3 fois avec des langues/techniques différentes, et le faire à la suite.

Ainsi, les différentes langues en présence sont réparties adéquatement entre le Sourd, le professeur et l'interprète et chacun travaille à son niveau et dans son domaine.

*

En ce qui concerne l'isolement des étudiants Sourds dans un milieu entendant à un niveau d'éducation supérieur, il n'existe pas de stratégie miracle. On peut imaginer qu'en concentrant les étudiants Sourds ensemble, ils vont former des groupes. Si le nombre d'interprètes est suffisant, il peut y avoir un tournus où un interprète traduit pendant les pauses. Il est vrai que lors de conférences officielles, les choses les plus importantes se disent pendant les pauses.

C'est principalement le cas de toutes les conférences internationales où l'informel joue un rôle principal. Le Sourd et l'interprète doivent se mettre d'accord préalablement. Ce genre de situation n'est d'ailleurs pas propre au monde des Sourds, mais à n'importe quelle situation internationale en présence de plusieurs langues parlées.

Il est nécessaire d'être vigilant concernant la constitution des groupes de Sourds : décider d'office de mettre tous les étudiants Sourds ensemble (dans l'optique de la communication) est antidémocratique : on n'imaginerait pas de décider qui va dans tel groupe chez les entendants.

Bien évidemment, il importe que les étudiants entendants et le professeur soient informés sur la présence et le rôle d'un interprète.

Notre seul travail consiste à bien traduire, sans nous soucier du manque de pédagogie du locuteur : ce n'est pas à nous de réparer son manque de structuration.

Dans certains cas la transparence de l'interprète est difficile, comme au théâtre, p.ex. dans des cours de travail social sur le féminisme, où tous les étudiants sont des femmes et l'interprète est un homme !

Comment un locuteur Sourd est-il perçu par un public Sourd comparativement à un public ignorant la langue des signes ?

Shelly LAWRENCE.

Shelly est une interprète Américaine qui a effectué une recherche dans le domaine de comment l'interprète influence la perception d'un message signé auprès d'un public ne comprenant pas la langue des signes. Il s'agit donc d'une situation où le locuteur est Sourd (la plupart des recherches concernant l'influence qu'a la présence de l'interprète se concentrent sur les locuteurs entendants).

Il est question de la **crédibilité du locuteur** (« speaker credibility ») : pour être crédible et convaincant, un orateur, Sourd ou entendant, doit avoir une certaine attitude. La présence de l'interprète ainsi que le rapport « majorité : minorité » (% Sourds en comparaison avec % entendants) influencent cela. Le fait de fouiller dans ses papiers, d'hésiter, de ne pas regarder son public sont signes d'insécurité de l'orateur. Mais si c'est l'interprète qui n'est pas sûr de sa traduction, cela n'a rien à voir avec l'insécurité du locuteur. Comment le public peut-il savoir qui hésite : l'orateur ou l'interprète ?

La recherche de Shelly est assez compliquée, car elle est à la fois qualitative et quantitative. Elle ne sera pas décrite dans son ensemble ici.

Un locuteur Sourd se met devant une caméra dans un musée et présente un sujet pendant 3 minutes. Cette présentation signée est visionnée par 2 interprètes (un homme et une femme) séparément et plusieurs fois, puis traduite dans la langue orale. Un **questionnaire** est ensuite présenté à 79 personnes pour mesurer la crédibilité. Ces personnes sont soit Sourdes et ont la cassette vidéo en langue des signes, soit entendants et ont cette même cassette avec une « voix off » leur donnant la traduction dans la langue orale. La moitié des entendants ont la traduction d'un interprète, l'autre moitié des entendants a la traduction de l'autre interprète.

La recherche analyse les résultats du questionnaire.

Les Sourds autant que les entendants partagent les appréciations suivantes : pour être crédible, un orateur doit : être enthousiaste, être compréhensible, avoir confiance en lui, s'exprimer avec aisance (« fluency »). A cela s'ajoutent la réputation du locuteur, sa connaissance du sujet, l'utilisation de moyens techniques (rétroprojecteur).

Par contre, il existe des points sur lesquels Sourds et entendants ne mettent pas la même emphase concernant la crédibilité. Les entendants vont se focaliser sur la structure de la présentation (« framework ») et la manière dont les contenus seront apportés. Les sourds, eux, accorderont davantage d'importance à l'interactivité du locuteur et à si l'orateur maintient un contact visuel et des hochements de tête avec son audience. Cela nous montre une différence culturelle puisqu'un public entendant aura un regard individuel alors qu'un public Sourd aura une vision collective. Et cela pose le problème de « Que faire lorsque le public est mixte Sourd & entendant ? »

Les entendants vont davantage se centrer sur les contenus, la présentation, l'apparence du locuteur.

Les Sourds vont plutôt regarder comment l'orateur maintient le contact avec son public, s'il raconte des histoires pour donner des exemples, s'il a un contact visuel avec son audience, s'il est expressif dans son visage, s'il fait des mouvements/déplacements physiques.

Les Sourds savent que les entendants sont différents..... tandis que les entendants présument d'office que les sourds apprécient les mêmes valeurs qu'eux.

Ce n'est donc culturellement pas simple face à une audience « mixte »... mais quand en plus s'ajoutent les influences de l'interprétation.... bonjour les complications ! Car le processus d'interprétation nécessite un décalage, ce qui provoque un manque de synchronicité (« lack of synchronicity ») entre ce qui est dit et ce qui est traduit. Certains entendants, en visionnant la cassette avec la voix off, ont cru que le Sourd qui signait à l'écran était l'interprète !

Les Sourds ont évalué l'orateur Sourd.

Les entendants ont évalué l'orateur Sourd, l'interprète, et le Sourd en croyant que c'était l'interprète.

De manière générale, l'évaluation du locuteur est toujours fonction de la similitude entre l'orateur et son public. Plus l'orateur ressemble au public, plus ce dernier l'évaluera favorablement.

Les outils utilisés en ce qui concerne la **crédibilité de l'interprète** à mesurer sont les suivants :

- ° expérience/ aisance du locuteur versus hésitation/tremblement
- ° le « décorum » est-il adapté à la situation ?
- ° confort en ce qui concerne les contenus : compréhension nécessaire pour que l'information passe correctement par le processus.
- ° commande de la langue cible : lexique, jargon, registre linguistique, niveau de langue ; contrôle vocal, intensité de la voix, rythme, cadence....

→ Les différences entre un conférencier Sourd et un conférencier entendant ont été mentionnées plus haut. Est-ce le rôle de l'interprète de systématiquement « faire le pont » (to bridge the gap), de s'accommoder du fait que l'entendant se focalisera sur le cadre théorique alors que le Sourd racontera des anecdotes ? Est-ce une question de style de présentation différent ? Est-ce une question d'interprétation ? L'interprète peut-il, dans le cas où il fait du **voicing** (c-à-d langue signée → langue orale d'un conférencier Sourd pour une audience entendante) brièvement mentionner cette différence culturelle ? Est-ce au conférencier de faire le point ? Et inversement : les Sourds sont-ils vraiment avertis des différences Sourds/entendants ? Shelly dit que c'est encore en ??????

→ **« We have two different gods : a hearing God and a Deaf God... if I' m hearing, I' ll always hook to it »**

De même, il y a souvent plus de répétition et de redondances en langue des signes qu'en langue orale : ces reprises sont importantes du point de vue des émotions et des sentiments.

Un discours en langue des signes aura beaucoup d'histoires racontées et d'exemples (« story telling ») ... le pourquoi les histoires ont été racontées ne viendra qu'à la fin de la conférence... alors que les entendants commencent par le général pour arriver aux exemples après.

→ Il existe un sérieux « MISMATCH » entre Sourds et entendants : la culture minoritaire n'est pas identique à la culture majoritaire. L'interprète n'a pas à trop faire le pont entre le deux : si le conférencier Sourd utilise de l'argot en langue des signes à un niveau de conférence (ce qui est inadéquat indépendamment de la « culture des Sourds »), ce n'est pas à l'interprète de rehausser le niveau de langage.

Retour sur la journée du 30/01/99

Une fois encore, j'ai pu constater le faible taux de participation des membres de notre association tant lors de l'Assemblée Générale que lors des échanges l'après-midi.

Que dire du retard d'environ une heure avant le début de cette A.G. en absence d'un quorum suffisant ? Que penser de certains interprètes qui partent peu de temps après leur arrivée ? Que dire du peu de présents l'après-midi ?

En effet, je m'attendais à la venue de plus de monde pour cette journée. Or, il n'en a rien été. Je sais bien que ceux et celles qui n'ont pas fait le déplacement auront autant de bonnes excuses du genre : "je ne pouvais pas car je travaillais", "je n'ai pas pu trouver quelqu'un pour garder mon enfant", "je n'ai pas assez d'argent pour me payer le déplacement", "j'étais invité depuis longtemps chez des amis, de la famille" etc...

Ce n'est pas une raison pour rester muets. Que vous ne puissiez pas venir c'est quelque chose que je peux comprendre car moi-même j'ai pris une position de recul vis-à-vis de l'AFILS au niveau régional pendant une année il y a de cela 2 ans ; il n'en reste pas moins que vous auriez pu nous faire part de remarques, commentaires voire des propositions pour enrichir nos débats de l'après-midi.

A tous les provinciaux, où êtes-vous ? Nous n'étions qu'une toute petite poignée et encore, il y avait des régions non représentées. Pire selon moi, sans aucun document transmis pour lecture devant l'A.G. Trouvez-vous cela normal ? Le co-voiturage existe aussi pour les personnes vivant loin de la Capitale, de son marché, ses monuments... ses grèves ! Si vous n'avez pas le permis, la SNCF propose des tarifs intéressants ; il vous suffit de vous présenter à un guichet et de dire : "Découverte".

A tous les franciliens, pouvez-vous m'indiquer si des grèves ont perturbé vos déplacements lors de cette journée ? Au vu de certains qui sont arrivés en retard et de ceux qui repartaient peu de temps après, j'ai imaginé que ce devait être le cas. Métro-Boulot-Dodo, quand tu nous (re)tiens !

Aux membres du Conseil d'Administration, quels enseignements allez-vous tirer quant à l'organisation de cette journée sachant que, en ce qui me concerne, je n'ai reçu la convocation qu'une semaine à peine avant la date de l'A.G. et que seuls les membres titulaires d'une Carte Pro peuvent voter durant l'A.G. Cela ne doit pas inciter certains membres de notre association à faire le déplacement. Bien sûr, les statuts ne précisent pas le délai minimum pour recevoir ces convocations ; il serait préférable que celles-ci soient envoyées au minimum quinze jours avant comme cela se passe dans la majorité des cas.

... / ...

Le Ministère de l'Éducation Nationale et la scolarité en LS

Le 27 juillet 1998, Claude ALLEGRE, Ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, a adressé la réponse suivante

à Monsieur Christian BERGELIN, député de Haute Saône.

qui lui avait adressé une question sur l'enseignement bilingue et sur la reconnaissance de la LSF.

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des jeunes sourds et les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés, ainsi que sur l'intérêt qu'il y aurait à reconnaître et à enseigner la langue des signes française.

L'intégration des élèves présentant un handicap, et notamment un handicap auditif, en milieu scolaire ordinaire constitue une des priorités de la politique du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie qui, dans le prolongement de la loi du 30 juin 1975 en faveur des handicapés et de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, s'est attaché à mettre en place des actions visant à favoriser la scolarisation de ces élèves au collège et au lycée.

La scolarisation de ces élèves passe par l'exigence d'un niveau minimum de communication et de maîtrise de la langue française. Elle suppose aussi que puisse s'exercer pour eux et pour leurs familles le choix du mode de communication.

En effet, la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 précise dans son article 33 que : "dans l'éducation des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue -langue des signes et français - et une communication orale est de droit". Le décret n° 92-1132 du 8 octobre 1992 et la circulaire n° 93-201 du 25 mars 1993 précisent les conditions d'application de l'article 3 et notamment les conditions du choix de l'exercice du mode de communication.

Le mode de communication bilingue se caractérise par l'apprentissage et l'utilisation de la langue des signes française en association au français. Elle inclut la communication orale dont l'apprentissage et l'utilisation visent à la pleine maîtrise de la langue française en s'appuyant sur un ensemble d'aides techniques en particulier les prothèses auditives, le langage parlé complété (LPC), la méthode verbo-tonale. La circulaire n° 87-273 et 87-08 du 7 septembre 1987 sur l'organisation pédagogique des établissements publics, nationaux, locaux et des établissements privés accueillant des enfants et adolescents atteints de déficience auditive sévère ou profonde indique que la démutisation et l'apprentissage du langage oral par tous les enfants sourds sont des impératifs pédagogiques absolus.

La langue des signes est toujours utilisée associée au français et ne peut être étudiée pour son seul objet.

Cette position s'appuyant sur la réglementation en vigueur édictée conjointement avec le ministère de l'emploi et de la solidarité dont elle rejoint la préoccupation en ce domaine, a été exprimée à de nombreuses reprises dans les groupes de travail en

partenariat mis en place par la délégation interministérielle aux personnes handicapées.

En outre il apparaît que cette demande ne reflète pas la position de l'ensemble du mouvement associatif regroupant des personnes atteintes de handicap auditif. Nombre de familles sont convaincues que l'intégration impose l'apprentissage et la maîtrise des techniques de lecture labiale, de la méthode verbo-tonale, du français signé ou du langage parlé complété.

Il n'est pas envisagé actuellement de reconnaître la langue des signes française comme une langue vivante.

Pour l'ANPES, cette réponse est grave.

- Elle nie dans les faits la loi de janvier 91.
- Elle est en contradiction avec les recommandations du rapport GILLOT.
- Elle refuse de reconnaître la LSF comme une langue.

Si vous souhaitez réagir, envoyez un message à l'ANPES

Transmis par Carole GUTMAN



Dominique GILLOT
Députée du Val d'Oise

Réf: IN-AN

Paris, le 29 janvier 1999

Note à l'attention de

Objet : Bref récapitulatif des actions en cours pour les sourds suite au rapport « le droit des sourds 115 propositions ».

- La création du comité de pilotage interministériel - qui aura la charge de l'exécution du rapport GILLOT et de porter la problématique de la surdité très en amont des projets de loi - devrait avoir lieu en février.
- La circulaire sur les CIS devrait paraître en février.
- L'amendement prévoyant la baisse de la TVA sur les produits de la vie quotidienne des sourds, bien que voté en seconde lecture, a été rejeté en deuxième délibération. A voir dans le PLF 2000.
- La création d'une chaîne spécifique pour les sourds est à l'étude actuellement.
- Catherine TRAUTMAN a été interpellée afin de faire respecter le cahier des charges des chaînes publiques en matière de sous-titrage. Le projet de loi sur la réforme de l'audiovisuel sera le moment de mettre en avant cette question.
- Lors du projet de loi sur la sécurité routière, le Ministre des transports a été alerté sur la question de l'accès aux bornes d'appel d'urgence sur autoroute pour les personnes sourdes. Il s'est engagé à les rendre accessibles aux sourds.
- Madame ROYAL semble soutenir la reconnaissance académique de la LSF. Cette mesure permettra un enseignement de la LSF dès la 4^{ème} et la possibilité de passer la LSF comme deuxième langue au Baccalauréat. On espère la mise en œuvre de cette reconnaissance dès le bac 2000.
- Les réseaux de santé accessibles aux personnes sourdes sont en train de voir le jour. Outre la Salpêtrière à Paris, un service devrait être ouvert à Grenoble et à Bordeaux.

Service d'interprètes LSF en Bordelais.

"Signe", association Loi 1901, est un service d'interprètes en LSF dont la particularité est de compter au moins 50 % d'interprètes au conseil d'administration. L'existence de Signe répond à un intérêt social et public : être disponible partout où sourds et entendants ont besoin de se comprendre et d'échanger. Une convention passée avec l'AILS (Aquitaine interprètes en langue des signes) doit permettre de couvrir une partie des prestations effectuées pour les plus démunis. L'association intervient en Aquitaine mais peut aller au-delà si nécessaire. Une permanence LSF est proposée du lundi au vendredi de 13 à 17 h, où l'on peut par exemple fixer un rendez-vous d'interprétariat ou demander de l'aide pour une quelconque démarche nécessitant l'intervention d'un entendant.

Renseignements et permanence: Signe, 2 rue Paul Bert, 33000 Bordeaux. Tél. et Fax : 05 56 51 08 63.

Courrier : Signe, BP 73, 33036 Bordeaux Cedex.

Interprète.

L'ASSA, association socio-culturelle des Sourds de l'Ain, recherche un(e) interprète qualifié(e) en LSF, formation SERAC ou ESIT, emploi à mi-temps, missions sur le département de l'Ain, CDD 1 an, avec évolution en CDI.

Envoyer CV + lettre de motivation à : Mme la Présidente de l'ASSA, 5 rue du Lycée, 01000 Bourg en Bresse.

-> Un projet pilote d'accès à des interprètes en langue des signes par vidéophone devrait être développé en Ecosse. L'expérimentation en a été menée pendant six mois dans le cadre d'une tournée en campagne profonde visant à aider les sourds particulièrement isolés.

Lu dans : One in Seven n° 7, octobre-novembre 1998.

Le Vélotype au service des congrès.

La société Système RISP, spécialisée dans le service d'écriture rapide, a apporté son concours au déroulement du congrès du BUCODES grâce aux performances du Vélotype : un clavier intelligent et des logiciels d'aide à la saisie et à l'affichage. Ce procédé d'écriture rapide combine les avantages de la sténographie et de la dactylographie. Système RISP poursuit ses recherches afin de pouvoir offrir au public malentendant un service de sous-titrage en direct, sans les contraintes liées à la vitesse de parole des intervenants.

Renseignements : Système RISP, Mme Evelyne Hamon, 4 avenue de Cambridge, 14200 Hérouville-Saint-Clair. Tél. : 02 31 06 66 77. Fax : 02 31 06 66 75. Email : www.systemerisp.com. hamon@systemerisp.com

Lu dans : La Caravelle n° 146, janvier 1999.

IDA - infos n° 131 fév. 1999

La langue des signes entendue.

Martine Aubry estime qu'il faut "reconnaître le diplôme de la langue des signes" (LDS) pour que l'interprétariat à destination des sourds "soit un vrai métier". La ministre reprend ainsi l'une des 115 propositions du rapport Gillot sur le droit des sourds. Le ministère de la Solidarité précise qu'un groupe de pilotage de la LDS va être constitué. Dans le secteur de la santé proprement dit, Martine Aubry juge qu'"un certain nombre d'appareillages sont mal remboursés" et annonce "des discussions avec les fabricants". Elle appelle, enfin, à la création de "pôles adaptés à l'accueil des personnes sourdes" dans les hôpitaux régionaux.

Lu dans : Le Quotidien du médecin n° 6342 du 23 septembre 1998.

IDA - infos n° 189 déc 98

Emploi-jeune en vue d'une formation d'interprète.

Le Centre pour jeunes déficients auditifs - accueil d'enfants sourds polyhandicapés de 5 à 20 ans - recherche dans le cadre d'un emploi-jeune une personne avec bon niveau en LSF, intéressée par une formation d'interprète pendant la durée de son contrat. Cette personne aurait pour fonction d'intervenir d'une part dans l'établissement, d'autre part auprès de la population sourde et malentendante du bassin du Puy. CC 66.

Contacteur : André Bertrand, CJDA, 23 place de la Plâtrière, 43000 Le Puy en Velay. Tél. : 04 71 02 00 55.

IDA - info n° 193
Avril 1999

Sourds et soignants, deux mondes, une médecine

IN PRESS EDITIONS : COLLECTION
RÉFLEXIONS DU TEMPS PRÉSENT - PRIX 120 F.

DE JEAN DAGRON

PRÉFACE DE MARTINE AUBRY

La société commence à entendre les Sourds. Lionel Jospin a demandé à Dominique Gillot, députée du Val d'Oise, un rapport pour améliorer l'insertion sociale des Sourds. Ce rapport sur le droit des sourds ouvre de nouvelles perspectives dans les relations qu'entretient la société avec sa minorité silencieuse.

Pour que ces mesures s'inscrivent dans les faits, deux mille Sourds ont manifesté au Trocadéro, le 27 février dernier. Parmi leurs revendications : le recours aux soins à égalité avec le reste de la population. Comme tous les citoyens, les Sourds demandent à être entendus et soignés dans leur langue, la langue des signes.

Cet ouvrage dresse un état des lieux et ouvre un débat plus vaste sur les Sourds et la santé. Il est le premier à faire le point sur de nouvelles pratiques : la langue des signes parlée dans les services publics, l'accès aux professions soignantes pour les Sourds, des réseaux de professionnels bilingues, un partenariat linguistique sourds-médecins pour que la médecine soit pratiquée dans "le mode de pensée des Sourds".

Ce livre, s'appuyant sur l'initiative menée à l'hôpital de La Salpêtrière (accueil et soins en langue des signes), témoigne des apports que constitue pour la pratique médicale une langue corporelle, où le jargon médical est absent et l'émotion toujours présente. Il montre combien les pratiques hospitalières s'enrichissent à l'épreuve de la différence.

Le Docteur Jean Dagron, médecin dans le service de médecine interne du Professeur Serge Herson à La Salpêtrière, anime la première équipe hospitalière française d'accueil en langue des signes.

Echo Magazine

Echo Magazine n° 659
Jan-Vier 99

DES INTERPRÈTES à Disney World

Si vos prochaines vacances vous amènent en Floride aux Etats-Unis, à Orlando plus précisément, où se trouve le célèbre parc d'attraction "Walt Disney World", n'oubliez pas d'exiger un interprète lors de votre arrivée. La direction du parc en a prévu pour les sourds afin de leur fournir, notamment, diverses informations. Certains spectacles sont également interprétés et même sous-titrés au moyen d'appareils portatifs que l'on peut se faire remettre à l'accueil en échange d'une caution. Des requêtes pour disposer d'un interprète lors de spectacles ou événements ponctuels se déroulant au Walt Disney World peuvent même être faites jusqu'à deux semaines à l'avance en s'adressant au service des relations publiques du parc... Attention quand même : les interprètes pratiquent la langue des signes américaine et les sous-titres sont, évidemment, en anglais! Et à Eurodisney, près de Paris, qu'est ce qu'ils font ?...

Formation d'interprètes Français-LSF.

Un diplôme de formation supérieure spécialisée d'université (DFSSU) a été mis au point conjointement par SERAC-Formation et l'Université. Sa préparation - agrément en cours - démarre en octobre 1999 pour se terminer en juin 2000, soit une alternance à plein temps de 600 heures suivies en centre et en université et de 390 heures en situation réelle. Conditions d'accès : - un bon niveau de langues (LSF - Français) ; - un niveau de formation universitaire : maîtrise obligatoire. Les candidats doivent envoyer lettre de motivation, CV et photo à SERAC-Formation, 62 rue de Rome, 75008 Paris ; ils seront convoqués individuellement pour passer les tests de sélection.

Renseignements : SERAC-Formation. Tél. : 01 42 93 82 22.

IDDA - info Mai 1999 n° 194

Fonctionnement institutionnel et lexique.

7 - 9 octobre 1999 - Clairefontaine (78)

Séminaire organisé par l'INJS et le CPSAS de la rue Saint-Jacques à Paris, à l'attention des interprètes, professeurs entendants et sourds de classes bilingues. Langues de travail : LSF et Français (interprété en LSF). Navette Paris/Clairefontaine.

Renseignements et inscription : M. Scherrer, INJS, 254 rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

Tél. : 01 53 73 14 00. Fax : 01 46 34 78 76.

Interprète en LSF.

L'association SIE (Sourds interprètes entendants - service d'interprétariat en LSF) à Lille, recherche un(e) interprète LSF qualifié(e), formation ESIT ou SERAC. Contrat CDD, possibilité d'un CDI par la suite.

Adresser lettre de motivation, CV et photo à : SIE, M. Deschodt, 209 boulevard de la Liberté, 59000 Lille.

BOUDET, Bernard. - Des interprètes pour l'autonomie des personnes sourdes.
Dans : Union sociale n° 126, mai 1999. Ph. 2 p.

Association d'interprètes en Belgique.

Poursuivant le travail de Parole et Gestes, l'Association Belge francophone des Interprètes en Langue des Signes a été fondée en septembre 1998. Acceptée en tant que membre par l'EFSLI (European Forum of Sign Language Interpreters), l'association a choisi pour objectif la création d'un lieu d'échanges et d'informations sur les domaines touchant l'interprétation et toutes questions relatives à la profession d'interprète ; elle envisage de mettre en place des rencontres régulières entre interprètes afin de discuter d'un sujet déterminé, en collaboration avec des personnes extérieures.

Renseignements : ABILS, siège social : 32 rue des Manchettes, 6230 Pont-à-Celles. Tél. et Fax : 071/84 69 99.

Secrétariat : 37 rue des Ecossais, 7034 Obourg. Tél. et Fax : 065/64 66 20.

Lu dans : Info Sourds Journal n° 62, avril-mai-juin 1999.

IL N'EST PAS INTERDIT, ET C'EST MEME CONSEILLE DE
FAIRE NOTRE PUBLICITE

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

CI-JOINT REGLEMENT DE FRANCS A L'ORDRE
DU "JOURNAL DE L'A.F.I.L.S."

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR SIX NUMEROS

- 120 F. POUR LES MEMBRES A.F.I.L.S.
- 130 F POUR LES NON-MEMBRES A.F.I.L.S.

DAVID CHARRIER
"JOURNAL DE L'AFILS"
CORNILLE
35140 SAINT-JEAN-SUR-COUESNON